

LES MERCREDIS DES PROS

Auto-construction : quels sont les avantages et les inconvénients pour les entreprises du bâtiment lors d'un partage de chantier avec des auto-constructeurs ?

Compte rendu de l'atelier d'analyse de la pratique professionnelle – Mercredi 17 Février 2016

LE PRINCIPE

Les **mercredis des pros** sont des ateliers proposés par Concarneau Cornouaille Agglomération et l'association Approche Ecohabitat. Sous la forme d'**atelier d'échange de la pratique professionnelle**, ils s'inscrivent dans le cadre du **laboratoire d'innovation pédagogique** porté par l'association Approche Ecohabitat et soutenu par la Région Bretagne et la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages). Ce projet innovant au niveau social, pédagogique et technique cherche la montée en compétence des professionnels et des acteurs du bâtiment au sens large, dans le domaine de la construction durable. Les ateliers d'analyse de la pratique professionnelle représentent un réel temps d'échange et de formation autour de problèmes concrets. Ils permettent à chacun de prendre conscience de ses acquis, ainsi que de se former au contact des autres. Tous les participants sont détenteurs d'un savoir à partager. Il s'agit véritablement d'une reconnaissance des savoirs acquis par la pratique du métier.

PARTICIPANTS

Artur	Gilles	Menuisier
Billant	Christophe	Menuisier
Brélivet	Jean-Yves	Maitre d'œuvre
Davy	Erwann	Conseiller en énergie
Gonnet	Aziliz	Enduiseuse
Guenneau	Marie	Conseil en éco-habitat
Le Duigou	Audrey	Chargée de mission d'Approche
Lecamus	Jean-Louis	Auto-constructeur

Problématique : quels sont les avantages et les inconvénients pour les entreprises du bâtiment lors d'un partage de chantier avec des auto-constructeurs ?

Début de la séance : 18 h 15 / Animateur : Jean-Louis LECAMUS

1/ Présentation de l'association Approche Ecohabitat

APPROCHE Ecohabitat, est un réseau de plus de 120 adhérents impliqués dans une démarche d'écohabitat en Bretagne : professionnels, institutionnels, citoyens. L'association a pour objectif de promouvoir un habitat, des lieux de vie et de travail sains, économes en ressources, matériaux et énergie, respectueux de l'environnement, de la culture et des générations futures. Pour cela, elle organise de nombreuses actions tout au long de l'année : formations, conférences, ateliers, cafés-débat, journées de l'écoconstruction, portes ouvertes sur l'écohabitat, etc.

En savoir plus : <http://www.approche-ecohabitat.org>

2/ Présentation du lieu : Ecopôle

Fin mars 2015, Concarneau Cornouaille Agglomération confiait la gestion et l'animation de l'Ecopôle à Approche Ecohabitat. Concept original et inédit en Cornouaille, le bâtiment est dédié à l'écoconstruction. Situé à l'entrée de Concarneau, il est ouvert au grand public comme aux professionnels. A travers une exposition, des animations, des formations, l'objectif est de favoriser l'échange, le partage et l'acquisition de connaissances autour de l'écoconstruction.

3/ Présentation de l'atelier et de son déroulement

L'atelier d'analyse de la pratique professionnelle, appelé « Mercredi des pros », s'inscrit dans le cadre du laboratoire d'innovation pédagogique. Le but est de solliciter des échanges de points de vue et de savoir-faire, d'évoquer des retours d'expériences, autour d'une discussion réfléchie sur une problématique donnée. Le déroulement de ces ateliers est le suivant :

- Exposé du problème par le professionnel à l'origine de l'idée d'atelier. C'est alors que la problématique est posée avec chacune des questions complémentaires aidant à cibler le sujet.
- Les participants entament une discussion/réflexion sur chacune des questions en essayant de réfléchir à la problématique, sans tenter de répondre aux questions.
- Des propositions de remédiations et suggestions d'amélioration sont ensuite faites par les participants. Ils peuvent aussi faire part de leur expérience.

4/ Exposé de la problématique par Jean-Yves Brélivet

L'auto-construction est une pratique défendue et encouragée par l'association Approche Ecohabitat. Il existe 2 types d'auto-construction : complète, et accompagnée. Seulement 10% des clients ne souhaitent pas participer à la construction de leur habitation. La motivation économique, l'envie de s'impliquer, et l'accessibilité des outils font que l'auto-construction se développe.

En tant que maître d'œuvre, JYB apporte un soutien technique à ses clients auto-constructeurs, les conseille. Quand le maître d'ouvrage participe aux travaux, un bon rapport se crée entre le client, les artisans, les entreprises spécialisées, etc.

Lors de la construction, il y a des phases importantes qui nécessitent d'être réalisées par des professionnels, car dans le cas de malfaçons, cela peut entraîner des dégâts importants : structure, étanchéité à l'air, et étanchéité à l'eau. Suivant sa pratique professionnelle, JYB déconseille l'auto-construction sur ces trois points.

JYB soulève certains risques inhérents à l'auto-construction : le dépassement des délais (il faut faire en sorte que ce ne soit pas préjudiciable pour les artisans), et l'absence d'assurance en cas de dommage (qui est responsable ?).

5/ Questionnements autour de la problématique

Question 1 : Concurrence ou complémentarité pour les entreprises du bâtiment ?

La liste des avantages, ci-dessous, montre que l'auto-construction serait un atout pour les entreprises du bâtiment. Cette pratique rend la construction accessible à davantage de particuliers (car moins chère) et crée donc de l'emploi pour les entreprises spécialisées qui acceptent d'accompagner des chantiers en auto-construction.

Question 2 : Quels sont les avantages et les inconvénients ? Quels sont les risques ?

Les avantages et inconvénients/risques dans le cas d'un partenariat entre un professionnel et un auto-constructeur ont été listés :

Avantages	Inconvénients et risques
Economique pour le client, et pour le professionnel qui accepte d'y apporter ses compétences et de contribuer aux travaux	Non-respect des délais
Relations humaines : amélioration de la relation entre le client et le professionnel	Gestion du temps
Montée en compétences du client	Difficulté à définir le cadre financier, temporel, à faire un devis
Pour le professionnel : Plaisir de transmettre	Malfaçons techniques engendrées par l'auto-constructeur, qui feraient prendre du retard aux professionnels
Le progrès par l'expérimentation : Avoir un retour d'expérience sur des écoconstructions/auto-constructions, pour promouvoir la pratique et « obliger » les professionnels (des assurances par exemple) à proposer des solutions	Problème des assurances qui ne savent pas prendre en charge les dommages

Question 3 : Comment définir clairement les responsabilités de chacun ?

La question de la responsabilité du professionnel (qui accompagne l'auto-constructeur) en cas de dommage se pose.

- Responsabilité morale du professionnel ?
- Quelle assurance prend en charge les dommages ?
- Il n'existe pas de contrat entre les différentes parties.
- Assistance, conseil, accompagnement alterné (ou en continu), que faut-il déclarer légalement sans être mis en cause lors d'un dommage ? Comment faut-il qualifier l'intervention du professionnel ?

Remarques : un particulier qui choisit de mettre en place un accompagnement continu avec un professionnel n'est pas considéré comme un auto-constructeur.

- Cas où l'auto-constructeur, ou quelqu'un de son entourage, se blesse avec du matériel prêté par le professionnel ? Faut-il faire de la prévention sur le port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) ?
- Le TOB (Travailleur Occasionnel du Bâtiment) n'apporte aucune garantie sur son travail mais possède généralement une réelle compétence, même si elle n'est validée que par le bouche à oreille.

6/ Réponses aux questions

Suggestion 1 : Pour définir au mieux l'intervention du professionnel et gérer les coûts et les délais, faire un devis où le professionnel réalise tout le chantier, et un devis avec de l'accompagnement (forfait horaire d'accompagnement + coût à l'heure si l'auto-constructeur a besoin de plus d'aide).

Suggestion 2 : Lors du prêt de matériel, mettre en place un système de caution. Cependant, il est préférable de conseiller l'achat pour les outils les plus « fragiles », ou l'achat d'occasion.

Certaines questions restent en suspens. Actuellement, l'auto-construction est une pratique alternative peu considérée par les professionnels de l'assurance. L'atelier d'analyse de la pratique professionnelle a permis de développer une réflexion et d'aborder les expériences des participants. Ceci a soulevé des points sur lesquels un professionnel du bâtiment intervenant sur des chantiers en auto-construction doit rester vigilant pour ne pas être mis en cause, à tort, à l'occasion de dommages dont il ne serait pas responsable.

Le sujet de l'auto-construction reste donc vaste, et crée beaucoup de questionnements sur les plans juridiques et réglementaires. Il semble nécessaire d'avoir un retour d'expériences sur des chantiers auto-construits pour faire évoluer les choses.

7/ Pour aller plus loin

- <http://www.castorsouest.eu/joomla-fr/jce/qui-sommes-nous/les-services-castors>